

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 132 (2011)
Heft: 11-12

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Novembre - décembre 2011

«Même l'hiver on peut trouver quelque chose à faire»

Mes biens chers/ères,

Cette année, les abeilles ont pu bénéficier d'une fin d'été exceptionnellement belle et tempérée, et ce jusqu'à ce jour de fin octobre où j'écris cette rubrique.

Selon la région et l'étendue des grands froids de l'hiver, la période hivernale correspond à la période d'inactivité de la colonie et de l'apiculteur. Elle peut s'étendre d'octobre à février, parfois même au-delà. Jusqu'aux premières floraisons, soit celle du noisetier, des perce-neiges et autres helléborines en février-mars, sur lesquelles nos abeilles pourront en récolter leur premier pollens, la nature n'offre pratiquement aucune ressource, d'où la nécessité d'avoir bien nourri préalablement ses colonies.

Avec la baisse de la température, l'activité de la ruche est à son minimum. Quelques sorties seront effectuées par les abeilles, lors de journées plus clémentes (14°C) pour des vols de propreté. Ces vols, dits de propreté, permettent aux abeilles de vider leurs intestins et cela devient particulièrement important dans la deuxième partie de l'hiver, lorsque la réclusion peut, parfois, dépasser plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Le danger dans ces conditions est celui d'une décharge intempestive du rectum à l'intérieur de la ruche, avec les risques de maladies, noséma notamment.

Les travaux de l'apiculteur

Il ne devrait plus y avoir grand-chose à faire autour des abeilles ; cependant l'apiculteur trouve quand même des occupations, du travail. On peut lister rapidement en vrac quelques points importants :

- Visite régulière des ruchers : Ce n'est pas parce que la récolte de miel s'est faite il y a déjà longtemps, et que les traitements contre la varroase sont en place, voire terminés, qu'il est inutile de passer de temps à autre voir s'il n'y aurait pas quelque problème. Si il y a de la neige, veillez à en dégager l'entrée des ruches pour éviter qu'elles se bouchent.
- Bilan de l'année écoulée,
- Stockage, réparation et restauration du matériel,
- Prévision pour l'année à venir
- Recherche d'emplacements de ruchers





- Préparation du matériel en fonction des prévisions
- Valorisation des productions...

Recherche d'emplacement de ruchers

L'apiculture n'est pas une activité rurale réservée qu'à ceux qui possèdent des hectares de terrain. On trouve de plus en plus souvent des ruches chez les habitants des villes ou de leur banlieue.

Une ruche en effet ne prend que peu de place et il est possible d'en avoir une dans une toute petite cour, sur une terrasse, voire sur un balcon. On constate que les abeilles prospèrent très bien en ville car il y a aujourd'hui plus de biodiversité en ville qu'à la campagne. La flore des jardins est aussi variée que leurs propriétaires, produisant une grande diversité de végétation toute l'année. Si vous ajoutez à cela les parcs, les cimetières, les arbres longeant les routes, les chemins ou les rivières, il est certain que les abeilles se porteront aussi bien dans un paysage urbanisé que dans l'espace rural.

Néanmoins, l'installation d'une ruche et surtout d'un rucher est une opération délicate, soumise à de nombreuses suggestions ou aléas souvent difficiles à maîtriser qui nécessiteront fréquemment des aménagements pour assurer aux populations d'abeilles des conditions optimales de production d'un produit de qualité. Une colonie qui n'est pas stressée par son environnement pourra consacrer toute son énergie à soigner sa récolte. On n'implante pas un rucher n'importe où et n'importe comment. Plusieurs conditions sont nécessaires pour mener à bien cette démarche : il faut tenir compte des besoins des

abeilles, mais également des appréhensions des voisins et de notre facilité de travail. L'abeille a besoin d'être protégée des excès du climat et l'homme doit éviter de se trouver sur son passage entre les fleurs et la ruche.

L'emplacement retenu pour l'installation des ruches tiendra compte du voisinage qui ne doit en aucun cas être incommodé par les abeilles.

Les piqûres, l'envol d'un essaim, les souillures du linge, des voitures ou même des façades d'immeubles par les excréments des abeilles lors des vols de propreté sont à l'origine de beaucoup de conflits. Le nombre de colonies installées devra tenir compte de la surface du terrain, des contraintes réglementaires et des possibilités mellifères de l'environnement, sans oublier les ruchers déjà existants dans un rayon de 3 km.

Il est toujours bénéfique de dissimuler les ruches par une haie ou un mur artificiel, en cas d'urgence par un filet tendu. Il n'est pas rare qu'un voisin devienne allergique uniquement en voyant les ruches. Les voleurs, les envieux, les peureux sont les personnages dont l'apiculteur devra toujours se méfier.

Le jardin derrière la maison constitue bien souvent un emplacement idéal pour le rucher, sa proximité permet d'en jouir chaque jour et facilite la surveillance. On recherche tous, à juste titre, ce contact intime avec la nature, dans son environnement immédiat et quel bonheur de pouvoir suivre l'activité de son rucher chaque jour, à tout instant. Les colonies seront installées de manière à avoir suffisamment de recul pour travailler sans gêne à l'arrière des ruches.

Si l'on ne possède pas de terrain adéquat, le débutant pourra s'adresser au bureau communal : parfois des parcelles communales délaissées remplissent les conditions nécessaires à l'installation d'un rucher.

Il est aussi possible de s'adresser à un apiculteur du voisinage ou de solliciter les agriculteurs pour qu'ils mettent à votre disposition une friche ou un bosquet. On peut encore interroger le garde-forestier qui peut vous proposer des parcelles à louer.

Dans la prochaine revue nous aborderons d'autres thèmes en relation avec l'installation de ruches sur un nouveau site, tels que : protéger les ruches de l'humidité, du vent et de la chaleur ; des sources de butinage et de la densité d'abeilles ; de limiter autant que possible la dérive des abeilles ; des zones à risques à éviter...

Une suggestion :

Pour Noël, vous pourriez offrir du miel... et demander au Père-Noël qu'il vous amène les ouvrages apicoles qui vous manquent... et si vous n'avez pas été sage, souvenez-vous que la bibliothèque SAR est là pour vous (vous la trouverez en allant sur le site du SAR) : www.abeilles.ch

Je vous souhaite à vous et votre famille de joyeuses et belles fêtes et une nouvelle année 2012 bénie et pleine de satisfaction apicole.

Rémy Meier